

FACTURE

COMMANDE

ADRESSE DE LIVRAISON

T 226D
C 032636
REP 454
1

ETABLIS.FOISSAC
CHEZ BERNOCCO VOLAIL
194 ROUTE DE CAUMONT
82210 SAINT ARROUMEX

00182505

SAS ETABLISSEMENT FOISSAC

LIEU DIT TREBAIX
46090 VILLESEQUE

Date	12/04/25	N° Faot.	05A950617	TVA Vend.	FR59303527501	TVA Acqu.	FR04404857401	N° Mag.	
Paieement	VIREMENT 20J DECADE 1e 10/05/25			Payeur	080693	N° Four.		V/RefCde	

FAM.	ARTICLE	DESIGNATION	QTE	POIDS	U/V	PRIX U. NET	MONTANT H.T.	COL	TVA
0119	028625	BL: 7165530 Expédition du: 12/04/25 10 SUPREMES DE POULET JAUNE 160-200g 3283440286259	2	4,812	K	7,250	34,89	1	1
0084	134871	SOUS VIDE LE GAULOIS PROFESSIONNEL BARQUETTE DE 10 AILES DE POULETS LABEL 3276723360128 ROUGE JAUNE LANDES SOUS ATMOSPHERE LVL	4	4,034	K	3,750	15,13	1	1

V. J. 05/05/25

P.V.C. MARQUES à la DEMANDE et sous la RESPONSABILITE du DISTRIBUTEUR

POIDS TOTAL	MONTANT H.T.	% TVA	MONTANT TVA	NET A PAYER
8,846Kg	50,02	A 5,50%	2,75	52,77 EUR
CONDITIONS GENERALES DE VENTE		TOT HT	TOT TVA	FOLIO
1/ Livraison :		50,02	2,75	1 / 1
Saut accord contraire, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'expéditeur. Il appartient au destinataire de vérifier l'existence d'avarie et/ou de manquants au moment de la livraison et de consigner les réserves sur le document de livraison. Toute livraison pour laquelle les réserves n'auront pas été confirmées par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément aux dispositions de l'article 133-3 du Code de Commerce, et dont une copie sera adressée simultanément à notre société, sera considérée comme acceptée par le client.				
2/ Conditions de règlement :				
2.1 : Nos factures sont payables à 30 jours après la date de livraison.				
2.2 : Aucun escompte ne sera accordé.				
2.3 : Pour tout paiement intervenant après la date figurant sur la facture, il sera fait application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.				
3/ Attribution de compétence :				
Tout litige pouvant naître de ces conditions générales de vente sera de la compétence du Tribunal de Commerce du siège social de notre société.				
4/ Réserve de propriété :				

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix de vente (loi n° 80335 du 12/05/1980).

PAPILLON A JOINDRE
AU REGLEMENT

9 Kg net
2 Colis